

08-MAR-2010

2009-3619

**CONTENU NET 45,36 kg**

**VANCIDE<sup>®</sup> MZ-96**  
**Dispersif Poudre de 96% Ziram**  
**Agent de conservation industriel**

**DANGER POISON**

**COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**N° D'ENREGISTREMENT : 13879**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE :**

Ziram, (Diméthylthiocarbamate de zinc) 96 %

**Agent canadien :**

**Mr. Pierre Brisson, 1 Eva Road, Etobicoke, Ontario M9C 4Z5, (416-626-6027)**

**Fabricant :**

**R.T. Vanderbilt Co., Inc.**  
**30 Winfield Street**  
**Norwalk, CT 06855 U.S.A**  
**(203-856-1400, poste 432)**

**Pour tout déversement, fuite, incendie ou accident concernant ce produit, appeler CHEMTREC, jour ou nuit, au 1-800-424-9300.**

**Pour les urgences internationales, appeler 1-202-483-7616 à frais virés.**

**Pour les situations non-urgentes, appeler 800-262-8200.**

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX – IRRITE LA PEAU.** Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou sur les vêtements. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. Éviter l'inhalation de la poussière ou de la brume de jet. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter l'alcool.

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

Ne contaminer pas l'eau, la nourriture pour humains ou animaux, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination.

Ne pas réutiliser le contenant vide.

## **PREMIERS SOINS :**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**ATTENTION!** – Ce produit est toxique pour les poissons et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

## **ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **DIRECTIONS POUR L'UTILISATION INDUSTRIEL:**

Conservation des adhésifs - Pour empêcher la dégradation bactérienne des formulations adhésives d'amidon sec et de latex synthétique (après que l'eau est ajoutée par l'utilisateur), ajouter 0.185% à 0.5% de VANCIDE MZ-96, du poids de la composition totale, pendant la fabrication de l'adhésif.

## **AVIS À L'UTILISATEUR -**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue un infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )